



Délibération D2026_005-A Election des Adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 0

Date de convocation
16/03/2026

Présents : BILLOT Caroline, CARRILLAT Isabelle, DECRUY Marie-Hélène, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, GIROT DE LANGLADE Laëtitia, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, LEFORT Thibault, MARTINET Sylvain, MORARD Françoise, MOURON Jean-Michel, MUGNIER Joseph

Représentés :

EXCOFFIER Sylvie donne pouvoir à LAVOREL Joëlle, MALINGRE Jessy donne pouvoir à MARTINET Sylvain,

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire : Brigitte JACQUET

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire. Il s'agit d'un scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe présenté en alternance. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, ce dernier est élu de la même manière que le maire (articles L. 2122-7 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est proposé d'accorder un délai de 5 minutes pour déposer la liste des candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

Une seule liste :

- Philippe DUPRAZ
- Brigitte JACQUET
- Joseph MUGNIER
- Marie-Hélène DECRUY

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Vote :

- Pour = 15
- Contre = 0
- Abstention = 0

Suite au vote du Conseil Municipal il est PROPOSE les Adjoints au Maires suivants :

- 1^{er} Adjoint : Philippe DUPRAZ
- 2^{ème} Adjointe : Brigitte JACQUET
- 3^{ème} Adjoint : Joseph MUGNIER
- 4^{ème} Adjointe : Marie-Hélène DECRUY

A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 21 mars 2021

Le Maire

